



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 3550

Texte de la question

M. Christophe Bouillon appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la réforme du système d'échange des quotas d'émission. En effet, le prix du carbone se situe, à l'heure actuelle, aux environs de 7 euros la tonne soit bien loin des 30 euros nécessaires pour que le marché soit réellement incitatif. Il apparaît toutefois que la Commission envisage une modification de la directive régissant les échanges de quotas d'émission et que celle-ci a d'ores et déjà envoyé aux états un document de travail sur la question. Celui-ci évoquerait la possibilité de modifier le nombre de crédits carbone mis sur le marché sans toutefois réduire le volume total pour la période 2013-2020. Aussi et dans la perspective des discussions entre états et institutions qui auront lieu à partir du mois de septembre 2012, il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position vis-à-vis des propositions de la Commission contenues dans le document de travail.

Texte de la réponse

Le système européen des quotas d'émission de CO₂ (SEQUE) est confronté à un déséquilibre important entre l'offre et la demande de quotas : l'accumulation d'un important surplus, et le manque de perspective d'une résorption de ce surplus d'ici 2020 ont conduit à une baisse très significative du cours du carbone, qui a été divisé par deux en un an. De ce fait, l'efficacité du SEQUE pour assurer une transition écologique de l'économie est remise en cause, et le revenu prévisionnel des enchères de quotas pour les États membres, qui doit contribuer à financer la transition écologique, a chuté en conséquence. La Commission européenne a publié le 25 juillet dernier une série de documents visant à permettre à la Commission de proposer une modification du calendrier des enchères pour mettre moins de quotas sur le marché en début de phase et reporter la mise aux enchères de cette quantité en fin de phase 3 (2013-2020). Deux procédures sont engagées en parallèle : - une procédure de codécision pour apporter une modification mineure à la directive « quotas » visant à clarifier le fait que la Commission peut proposer aux États membres une révision du calendrier des enchères - un projet de révision du calendrier des enchères en comitologie. Le processus par lequel les États membres sont invités à exprimer leur position sur cette proposition a commencé au sein du Conseil dès septembre 2012. Comme l'a indiqué le Président de la République en ouverture de la Conférence environnementale organisée à Paris les 14 et 15 septembre, la France soutient les initiatives de la Commission européenne en vue d'améliorer la régulation du marché européen d'échange de quotas carbone. Pour que ces initiatives puissent pleinement délivrer les effets escomptés, il importe également que soit mis en oeuvre l'annonce d'un calendrier précis pour l'engagement à très court terme de discussions sur une réforme structurelle du marché carbone européen, avec en particulier la recherche d'un accord pour un objectif de réduction à 2030 et une réflexion sur les règles de fonctionnement et la gouvernance du marché post2020.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Bouillon](#)

Circonscription : Seine-Maritime (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3550

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 septembre 2012](#), page 4871

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1078